

En 2007, les groupements d'établissements du second degré public (GRETA) ont accueilli environ 456 500 stagiaires (+ 4 % par rapport à 2006) dont la formation est financée sur fonds publics dans plus de la moitié des cas et par leur employeur dans plus d'un tiers des cas. Le chiffre d'affaires dépasse les 400 millions d'euros, en augmentation par rapport à 2006 (+ 0,9 %) alors que le nombre d'heures-stagiaires correspondant diminue de 4,2 %. Les formations dispensées dans les GRETA sont, dans un cas sur deux, de niveau V (CAP, BEP) et s'adressent majoritairement à des ouvriers et des employés. Près d'un stagiaire sur deux est demandeur d'emploi. Le nombre des stagiaires préparant un diplôme (près de 19 000) connaît un tassement (- 7 %) ; le taux de réussite se maintient (plus de 78 %) et dépasse 86 % pour le CAP.

L'activité de formation continue dans les GRETA en 2007

En 2007, le chiffre d'affaires consolidé des 240 GRETA (ce nombre continue à diminuer en raison de la fusion de certains d'entre eux) progresse légèrement et atteint 401,4 millions d'euros (+ 0,9 % par rapport à 2006). Le nombre de stagiaires accueillis (456 508) progresse de 4 %¹, le nombre d'heures-stagiaires continue de décliner (- 4,2 %).

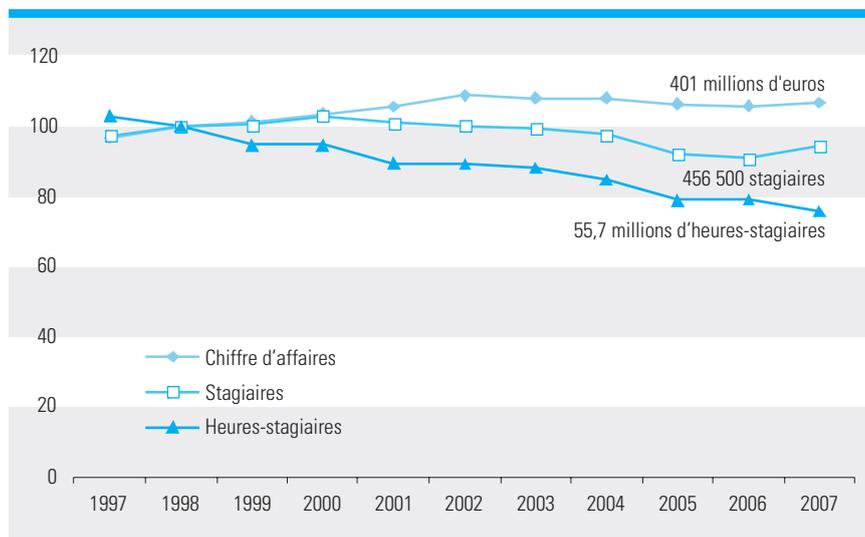
1. Ces effectifs ainsi que le nombre d'heures-stagiaires sont, sans doute, sous-estimés en raison des difficultés d'utilisation du système d'information.

Toujours des situations de GRETA très contrastées

Un GRETA est un groupement d'établissements publics d'enseignement qui fédèrent leurs ressources, enseignants et équipements, pour organiser des actions de formation continue pour adultes. Les salariés et les demandeurs d'emploi y trouvent des formations dans la plupart des métiers. Depuis l'instauration de la validation des acquis de l'expérience (VAE), l'accompagnement des candidats a enrichi le catalogue des prestations proposées (voir l'encadré p. 2).

GRAPHIQUE 1 – Volume d'activité de formation des GRETA (1997-2007)

France métropolitaine + DOM



Champ : ensemble des GRETA – France métropolitaine + DOM
Source : MEN-DEPP, enquête n° 63 sur l'activité des GRETA

Le nombre de GRETA varie fortement d'une académie à l'autre (de deux pour la Guyane, La Réunion ou la Corse à quinze pour l'académie de Lille).

Les volumes d'activité et la structure de financement varient fortement d'un GRETA à l'autre. La moyenne des chiffres d'affaires s'établit à environ 1,6 million d'euros. Les six GRETA, dont le volume financier dépasse 4 millions d'euros, totalisent 8 % du volume financier total.

Il existe, par exemple, des GRETA départementaux à vocation polyvalente et des GRETA spécialisés (par exemple des GRETA du bâtiment).

Au niveau académique, les volumes financiers d'activité s'échelonnent de 1,1 million d'euros pour la Guyane (dont 86,1 % sur fonds publics) à 33,6 millions d'euros pour l'académie de Créteil (dont 60,8 % sur fonds publics).

L'académie de Paris reste celle dont la part de financement par les employeurs ou par les individus eux-mêmes est la plus grande : 24,2 % seulement de financements publics, dont 4,1 % en provenance de l'État pour un volume d'activité de 19,3 millions d'euros. Cette académie compte également le plus grand nombre de GRETA spécialisés susceptibles d'attirer des stagiaires venant de la France entière. Trois groupes se distinguent parmi les académies. Le premier, qui est le plus important, est constitué d'académies dont la part de financement public est la plus forte (86,4 % pour la Guyane à 56,2 % pour Rouen). Dans le deuxième groupe, se trouvent des académies dont le chiffre d'affaires est proche de la ligne d'équilibre entre fonds publics et fonds privés (Dijon, Poitiers, La Réunion, Rennes, Reims, Versailles, Nantes, Nice, Besançon, et Aix-Marseille). Le troisième est constitué par les académies dont le financement est majoritairement assuré par les employeurs et les individus et il regroupe les académies de Grenoble, Strasbourg, Toulouse, Lyon, Bordeaux et Paris (graphique 2).

Une durée et un prix de formation différents selon le prescripteur

Ce sont toujours les collectivités territoriales qui financent les formations les

Les GRETA

Conformément aux dispositions de la loi d'orientation du 10 juillet 1989, les collèges et les lycées de l'Éducation nationale s'organisent en groupements d'établissements pour exercer leur mission de formation d'adultes (GRETA).

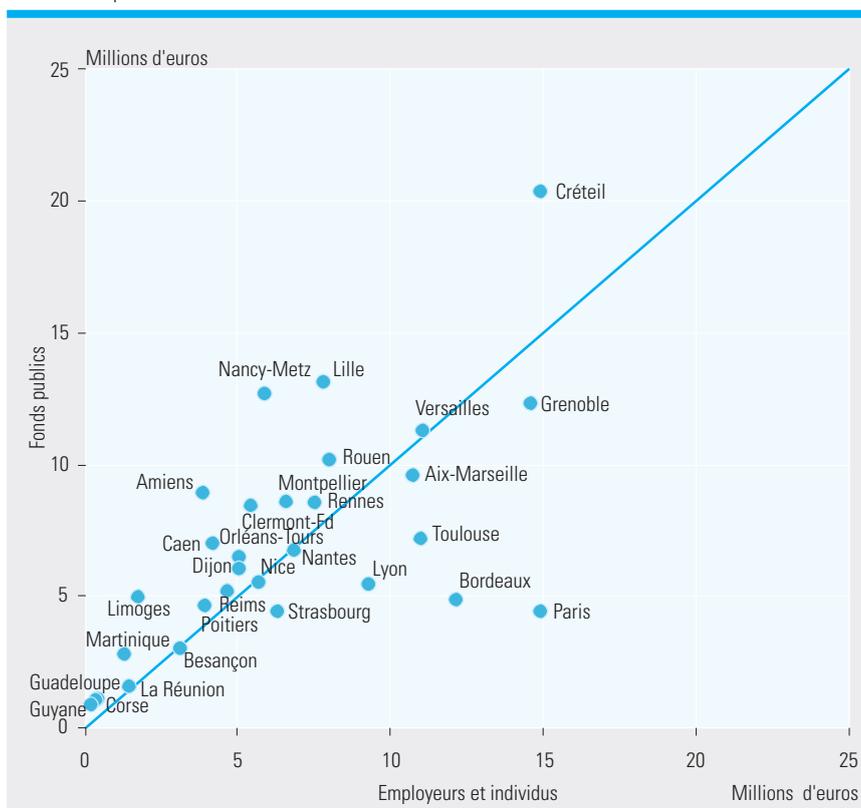
Les établissements volontaires du second degré, lycées et collèges, sont invités à s'organiser sur les points suivants :

- se regrouper en GRETA pour faire de la formation d'adultes ;
- mutualiser leurs ressources matérielles et pédagogiques ;
- inscrire leur action dans le contexte concurrentiel du marché de la formation ;
- créer une offre adaptée de formation d'adultes.

Le GRETA réunit les lycées et collèges d'un territoire qui veulent réaliser des formations pour adultes. Ces établissements adhèrent alors au groupement – le GRETA – qui mutualise les ressources et compétences de ces établissements et construit une organisation administrative et pédagogique capable de concevoir et gérer les formations. Chaque groupement est piloté par un conseil interétablissements (CIE). La présidence du GRETA est assurée par un des chefs d'établissement membres du groupement. Le recteur de chaque académie définit la carte des GRETA, c'est-à-dire leur nombre et leurs zones d'intervention. Comme beaucoup d'organisations, les GRETA ont tendance à fusionner pour être plus efficaces par rapport aux attentes du marché, faire des économies d'échelle et renforcer la qualité de l'organisation. À activité constante, le nombre de GRETA est moins important qu'il y a quelques années. On compte actuellement 240 GRETA.

L'action des GRETA s'inscrit dans le cadre d'orientations nationales (circulaire du 24 septembre 1991) et de plans académiques de développement. Les activités des GRETA d'une même académie sont animées et coordonnées par un conseiller technique du recteur, le délégué académique à la formation continue (le DAFCO) ou le délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue (le DAFPIC).

GRAPHIQUE 2 – Répartition du financement des actions de formation continue des GRETA entre les fonds publics et privés selon les académies en 2007 (en millions d'euros)
France métropolitaine + DOM



Source : MEN-DEPP, enquête n° 63 sur l'activité des GRETA

plus longues (208 heures en moyenne par stagiaire contre 218 en 2006). S'agissant du prix horaire, on peut noter qu'il est presque deux fois moins important pour les collectivités territoriales que pour les entreprises

assujetties « au 1,6 % ». En effet, le prix moyen horaire facturé pour les entreprises assujetties est déterminé par les GRETA en fonction du coût de production des prestations et du marché. Il est supérieur à celui

des formations financées sur fonds publics sur la base de barèmes déterminés dans le cadre des appels d'offres selon la procédure des codes des marchés publics (tableau 1).

Deux tiers des heures-stagiaires correspondent toujours à des actions financées par des fonds publics

Plus de la moitié des stagiaires voient leur formation financée par des fonds publics et le nombre de stagiaires pris en charge par les collectivités territoriales (32,2 % du total des stagiaires) dépasse celui des stagiaires de l'État (22,7 %).

Toutefois, les collectivités territoriales financent environ quatre fois plus d'heures-stagiaires que l'État (tableau 2) et pour un volume financier d'un peu plus du double (148,4 millions d'euros pour les collectivités territoriales et 60,4 millions d'euros pour l'État).

Les actions prescrites par l'État le sont majoritairement par l'intermédiaire des directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, et par l'ANPE. Ces formations sont principalement destinées aux chômeurs adultes ainsi qu'à différents publics spécifiques (handicapés, détenus, illettrés, réfugiés statutaires).

37 % des stagiaires voient le financement de leur formation pris en charge par les employeurs. Pour 25 % des stagiaires, il s'agit d'entreprises assujetties « au 1,6 % » dont la participation représente 36 % du chiffre d'affaires des GRETA. Quant aux autres salariés (12 % des stagiaires), leur formation est payée par l'employeur non assujetti à cette obligation (associations, agents des hôpitaux, agents de l'État et des collectivités territoriales, agents des entreprises publiques). Enfin, 8 % des stagiaires financent leur formation, soit intégralement, soit en complément d'un autre financement.

Près d'un stagiaire sur deux est un demandeur d'emploi²

44,8 % des stagiaires sont des demandeurs d'emploi, ils sont donc surreprésentés par rapport à leur part dans la population. Ils

2. L'activité professionnelle des stagiaires est connue dans plus de neuf cas sur dix.

TABLEAU 1 – Durée et prix de l'heure de formation dans les GRETA en fonction du type de financement en 2007

France métropolitaine + DOM

Financier	Durée moyenne des formations (heures)	Prix moyen de l'heure stagiaire	Rappel de la durée moyenne des formations (heures) en 2006
Entreprises assujetties au 1,6 %	129	9,66 €	134
Employeurs non assujettis	59	8,45 €	63
Demandeurs individuels	61	6,90 €	70
État	69	7,35 €	85
Collectivités territoriales	208	5,14 €	218
Ensemble	124	6,84 €	132

Source : MEN-DEPP, enquête n° 63 sur l'activité des GRETA

TABLEAU 2 – Volume d'activité de formation dans les GRETA selon le type de financement des actions de formation en 2007

France métropolitaine + DOM

Actions financées	Stagiaires		Heures-stagiaires		Volume financier	
	Effectifs en milliers	%	en millions	%	en millions d'euros	%
Par les employeurs ou les individus	205,9	45,1	20,30	36,4	192,30	47,9
dont individus finançant eux-mêmes leur formation	37,0	8,1	2,30	4,1	15,90	4,0
dont salariés d'entreprises de plus de 10 salariés	75,4	16,5	7,10	12,7	76,80	19,1
dont salariés formations financées par OPCA	24,8	5,4	4,90	8,8	48,90	12,2
dont collectivités territoriales pour leurs agents	13,9	3,0	0,60	1,1	5,70	1,4
dont salariés d'associations	11,7	2,6	1,10	2,0	9,30	2,3
dont salariés d'entreprises de moins de 10 salariés	11,2	2,5	1,90	3,4	16,80	4,2
dont agents des hôpitaux publics	8,7	1,9	0,70	1,3	5,50	1,4
dont agents du ministère de l'Éducation nationale	8,5	1,9	0,20	0,4	2,40	0,6
dont agents établissements et organismes publics	6,5	1,4	0,80	1,4	5,00	1,2
dont agents d'autres ministères	5,2	1,1	0,30	0,5	3,10	0,8
Sur fonds publics	250,6	54,9	35,40	63,6	208,80	52,1
dont État	103,5	22,7	7,20	12,9	60,40	15,1
dont par l'intermédiaire des DRTEFP (1)	43,9	9,6	3,20	5,7	22,70	5,7
dont par l'ANPE	28,1	6,2	0,70	1,3	12,60	3,1
dont par ministère de l'Éducation nationale	8,2	1,8	0,60	1,1	4,90	1,2
dont par le FSE	7,8	1,7	0,50	0,9	4,40	1,1
dont par le FAS	4,5	1,0	0,60	1,1	3,70	0,9
dont collectivités territoriales	147,1	32,2	28,20	50,6	148,40	37,0
dont Régions	131,8	28,9	26,90	48,3	140,70	35,1
Total	456,5	100,0	55,70	100,0	401,10	100,0

(1) Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Lecture : dans ce tableau – à l'exception des totaux « Par les employeurs ou les individus », « Sur fonds publics » et « Total » – n'apparaissent que les sous-ensembles les plus importants (il y a trente-sept possibilités de distinguer les différentes catégories de financeurs) dont l'addition ne permet pas de calculer le total général. Le même organisme peut apparaître deux fois. La première fois en tant qu'employeur « dont agents des collectivités territoriales » se rattache au total « employeurs et individus » alors que « dont collectivités territoriales » fait intervenir les collectivités comme finançant des formations pour d'autres individus que leurs propres agents, il appartient ici au total des fonds publics.

Source : MEN-DEPP, enquête n° 63 sur l'activité des GRETA

TABLEAU 3 – Répartition des stagiaires des GRETA selon leur statut professionnel en 2007 (en %)

France métropolitaine + DOM

Activité professionnelle	Statut	% des stagiaires
Actifs ayant un emploi	Salariés sous contrat de travail ordinaire	36,4
	Salariés sous contrat de type particulier	7,3
	Salariés en reconversion	0,4
	Non salariés	4,4
Demandeurs d'emploi		44,8
Inactifs		6,7
Total		100,0

Source : MEN-DEPP, enquête n° 63 sur l'activité des GRETA

bénéficient des formations les plus longues (57 % des heures-stagiaires). Les actifs ayant un emploi représentent 48,5 % des stagiaires et 36 % des heures-stagiaires. Parmi les salariés ayant une activité professionnelle, les salariés sous contrat de travail de droit commun forment le groupe le plus important (36,4 % des effectifs totaux

mais 20,8 % du total des heures-stagiaires). Les signataires de contrats de type particulier ou salariés en emploi aidé représentent 7,3 % des stagiaires. Enfin, 6,7 % des stagiaires sont des inactifs (on trouve surtout des détenus et des jeunes qui ne sont pas encore en recherche d'emploi) (tableau 3).

Les stagiaires sont en majorité des ouvriers qualifiés et employés

Parmi l'ensemble, près de trois stagiaires sur quatre appartiennent au groupe des ouvriers qualifiés et des employés (quelle que soit l'origine du financement)³, celui des salariés agricoles, ouvriers spécialisés et manœuvres venant en second et représentant près de 17 % des cas (graphique 3).

Six stagiaires sur dix sont des femmes

Six stagiaires sur dix sont des femmes et elles sont légèrement plus âgées que les hommes⁴.

Les stagiaires âgés de 30 à 34 ans et ceux plus de 45 ans sont les plus nombreux (pratiquement à égalité). Les formations financées par les collectivités territoriales sont celles qui comptent la plus grande proportion de jeunes stagiaires (41 % des stagiaires sont âgés de 16 à 24 ans alors qu'ils représentent 27,5 % de l'ensemble des stagiaires) et la plus faible proportion de stagiaires de plus de 45 ans (ils n'en représentent que 13 % alors qu'ils constituent 24 % du total) (tableau 4).

TABLEAU 4 – Répartition des stagiaires dans les GRETA selon l'âge en 2007 (en %)

France métropolitaine + DOM

	Hommes	Femmes	Total
16-19 ans	11,5	7,3	9,1
20-24 ans	20,3	16,5	18,1
25-29 ans	17,1	17,0	17,0
30-34 ans	20,6	26,3	23,9
35-44 ans	7,3	8,9	8,2
45 ans et plus	23,1	24,1	23,7
Total	100,0	100,0	100,0

Source : MEN-DEPP, enquête n° 63 sur l'activité des GRETA

Dans 40 % des cas, des formations au secrétariat, à la bureautique et à la micro-informatique

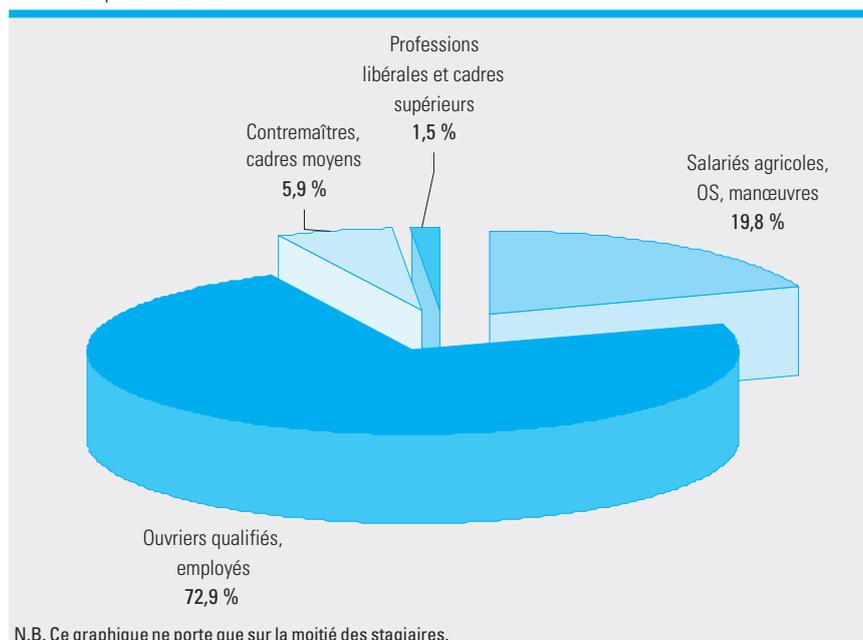
Les formations les plus souvent dispensées dans les GRETA portent sur les domaines des services ; il s'agit de formations au secrétariat, à la bureautique et à l'informatique qui

3. Les données sur l'origine socioprofessionnelle des stagiaires sont fragiles car cette origine n'est connue que pour moins de la moitié d'entre eux.

4. L'âge du stagiaire n'est connu que dans cinq cas sur dix.

GRAPHIQUE 3 – Répartition des stagiaires des GRETA selon leur catégorie socioprofessionnelle en 2007

France métropolitaine + DOM



N.B. Ce graphique ne porte que sur la moitié des stagiaires.

Source : MEN-DEPP, enquête n° 63 sur l'activité des GRETA

TABLEAU 5 – Répartition des actions de formation continue dans les GRETA selon le domaine de formation en 2007

Domaine de formation	Stagiaires en %	Heures-stagiaires en %	Volume financier en %
Formations générales	22,3	14,2	13,9
Mathématiques et sciences	0,9	0,7	1,0
Sciences humaines et droit	2,9	5,0	1,8
Lettres et arts	5,3	2,6	3,0
Total domaines disciplinaires	31,5	22,6	19,8
Spécialités pluritechnologiques de production	1,6	1,9	2,5
Agriculture, pêche, forêts et espaces verts	0,4	0,5	0,5
Transformations	4,8	6,3	6,7
Génie civil, construction et bois	5,2	9,7	10,9
Matériaux souples	0,4	0,8	0,9
Mécanique, électricité, électronique	4,7	6,9	8,0
Total domaines technico-professionnels de la production	17,1	26,0	29,6
Spécialités plurivalentes des services	0,2	0,4	0,3
Échanges et gestion	7,5	13,8	13,8
Communication et information	15,2	12,6	13,3
Services aux personnes	12,6	15,4	12,3
Services à la collectivité	4,0	2,1	2,3
Total domaines technico-professionnels des services	39,5	44,3	42,1
Capacités individuelles et sociales	11,8	7,0	8,5
Activités quotidiennes et de loisirs	0,2	0,1	0,1
Total domaines du développement personnel	12,0	7,0	8,6
Total	100,0	100,0	100,0

Source : MEN-DEPP, enquête n° 63 sur l'activité des GRETA

regroupent 39 % des stagiaires et dont la durée est supérieure à la durée moyenne (44,1 % des heures-stagiaires). Viennent ensuite les domaines dits « disciplinaires » où sont enseignées les matières « de base » qui représentent 31 % des stagiaires mais dont la durée est nettement plus faible (22 % des heures-stagiaires). Le domaine des formations générales y est le plus important, suivi des lettres et arts dans lequel l'apprentissage des langues étrangères domine (tableau 5).

Dans plus d'un cas sur deux, les formations dispensées en GRETA sont de niveau V

Globalement, là encore, les proportions sont identiques à celles de 2006.

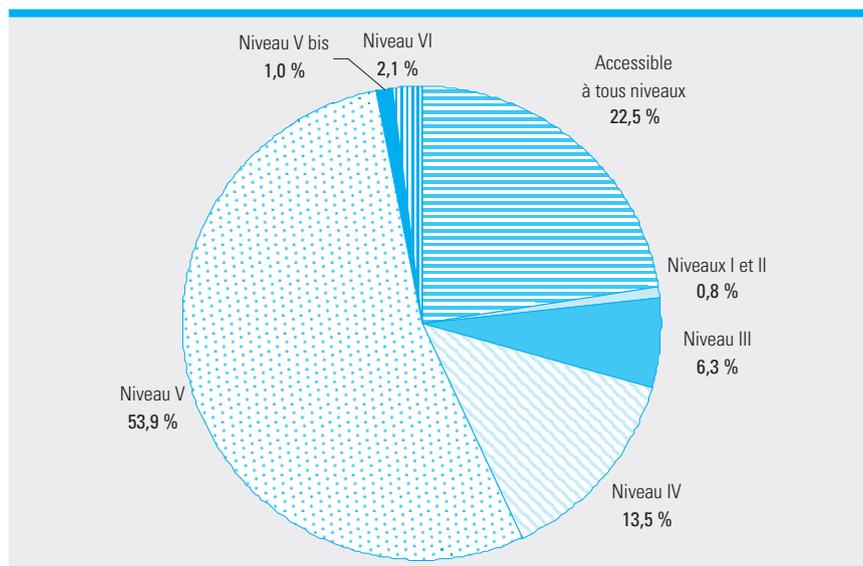
Les formations de niveau V (CAP et BEP) prédominent nettement dans les GRETA, tant pour les effectifs (54 %) que pour les heures-stagiaires (54 % du total) et pour le volume financier (47,4 %). Leur part dans

l'ensemble des formations est la même qu'en 2006. Celles que l'on ne peut rattacher à un niveau de formation représentent 23 % des effectifs comme l'année précédente et sont, surtout, des actions d'initiation à des langues étrangères ou à l'informatique de bureau.

Les formations de niveau IV (baccalauréat et brevet professionnel), plus longues et plus coûteuses, avec 13,5 % des effectifs, 18,3 % des heures-stagiaires et 19,7 % du volume financier en 2007 diminuent légèrement.

Les formations de niveau III (BTS essentiellement) se maintiennent : 6,3 % des effectifs en 2007 comme en 2006, contre 6,7 % en 2005 et 7,3 % en 2004 (graphique 4).

GRAPHIQUE 4 – Répartition des stagiaires des GRETA en 2007 selon leur niveau de formation
France métropolitaine + DOM



Source : MEN-DEPP, enquête n° 63 sur l'activité des GRETA

TABLEAU 6 – Part des stagiaires des GRETA parmi les diplômés à la session 2007

France métropolitaine + DOM

Diplômes	Candidats stagiaires des GRETA			Candidats de toutes origines			Part des stagiaires des GRETA parmi les candidats	
	Présentés	Admis	Taux de réussite	Présentés	Admis	Taux de réussite	Part des présentés	Part des admis
CAP	8 407	7 243	86,2	173 302	137 972	79,6	4,9	5,2
BEP	2 042	1 484	72,7	241 808	181 436	75,0	0,8	0,8
Mentions complémentaires niveau IV et V	641	574	89,5	12 527	10 540	84,1	5,1	5,4
BP	546	410	75,1	27 790	19 037	68,5	2,0	2,2
Bac professionnel	2 532	2 071	81,8	133 748	104 975	78,5	1,9	2,0
BT	60	37	61,7	1 756	1 323	75,3	3,4	2,8
BTS	4 603	2 978	64,7	152 329	102 367	67,2	3,0	2,9
Total	18 831	14 797	78,6	743 260	557 650	75,0	2,5	2,7

Source pour les examens professionnels : système d'information OCEAN

Plus de 18 800 des stagiaires ont présenté un diplôme

Pour la session de 2007, 18 831 stagiaires ont présenté un diplôme professionnel, soit une diminution de 7 % par rapport à 2006. La proportion de reçus parmi les stagiaires (78,6 %) a progressé (77,6 % en 2006), dépassant de 3 points celle des candidats de toutes origines (75 %) (tableau 6).

La plus forte part de diplômes présentés est constituée par les certificats d'aptitude professionnelle (CAP) (44,6 %), avec un taux de réussite de plus de 86 %. Cumulés avec les BEP (10,8 % des stagiaires) et les mentions complémentaires (3,4 %), la part des diplômes de niveau V approche 60 %. Les diplômes de niveau IV (brevet professionnel et baccalauréat professionnel) représentent 17 % des diplômes présentés, la part des brevets de techniciens supérieurs (BTS de niveau III) passe de 20 % en 2005 à 24 % en 2006 et 24,4 % en 2007 alors que,

TABLEAU 7 – Les vingt-six diplômes les plus recherchés dans les GRETA en 2007

France métropolitaine + DOM

Diplôme	Présentés	Admis
CAP petite enfance	1 215	1 168
CAP cuisine	927	771
BTS assistant de gestion PME PMI	697	434
Bac professionnel secrétariat	559	508
CAP installateur thermique	529	485
BTS management unités commerciales	519	338
Bac professionnel comptabilité	461	388
BTS négociation et relations clients	459	390
CAP préparation et réalisation ouvrages électriques	434	375
BTS assistant de direction	397	262
CAP maçon	341	274
CAP agent prévention et sécurité	324	258
BTS comptabilité gestion des organisations	319	166
BEP vente, action marchande	318	222
BEP carrières sanitaires et sociales	312	250
Bac professionnel commerce	303	239
CAP installateur sanitaire	276	243
BEP métiers de l'électronique	271	198
CAP peintre-applicateur de revêtement	270	212
CAP conduit. syst. ind. opt. fab. assemblage	208	184
CAP esthétique, cosmétique, soins conseils	201	185
BTS banque marché particuliers	200	145
CAP restaurant	197	152
Bac professionnel électrotech. énergie, équipement communic.	195	154
CAP agent entreposage et messagerie	181	151
BEP métiers du secrétariat	179	141
Total des 26 diplômes les plus recherchés par les stagiaires de GRETA en 2007	10 292	8 293
Total de l'ensemble des diplômes présentés par les stagiaires de GRETA en 2007	18 831	14 797

Source pour les examens professionnels : système d'information OCEAN

parallèlement, la proportion de stagiaires suivant des formations de niveau III se maintient.

299 diplômes de niveau et de spécialité différents ont été présentés en 2007. Toutefois les vingt-six diplômes les plus demandés représentent à eux seuls plus de la moitié des diplômes présentés (dont 6,5 % pour le CAP petite enfance, 4,9 % pour le CAP cuisine, 3,7 % pour le BTS assistant de gestion PME-PMI, 3 % pour le baccalauréat professionnel de secrétariat, 2,8 % pour le CAP d'installateur thermique, 2,8 % pour le BTS management d'unités commerciales, 2,4 % pour le baccalauréat professionnel de comptabilité, 2,4 % le BTS négociation et relation clients) et 56 % des diplômes délivrés (*tableau 7*).

François Ancel, DEPP A1

Financement des prestations de formation des GRETA

Les prestations de formation se répartissent en trois grands secteurs.

Les prestations financées par les employeurs

Elles comprennent :

- les actions financées par les entreprises assujetties à l'obligation de consacrer l'équivalent d'au moins 1,6 % de leur masse salariale au financement de la formation continue : entreprises privées, OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés), OPCA au titre du CIF (congé individuel de formation) et autres organismes collecteurs du « 1,6 % » ;
- les actions de formation relevant du titre VII de la loi de 1971 (personnels de l'État et des collectivités locales) ; relevant de dispositions particulières (personnels hospitaliers, secteur de l'artisanat, du commerce et de l'agriculture) ; du personnel des établissements et organismes publics ; les actions à caractère international financées par les entreprises françaises et étrangères.

Les actions financées par les individus

Elles comprennent les formations organisées pour les demandeurs individuels payants finançant leur formation, soit intégralement, soit en complément d'un financement de leur employeur ou d'un financement public.

Les actions financées par les fonds publics

Les fonds publics se répartissent en deux groupes :

- les fonds publics d'État : actions conventionnées par la préfecture de région, le ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville ainsi que celles payées par les ASSEDIC ;
- les fonds publics des collectivités territoriales qui correspondent essentiellement aux conventions passés avec les conseils régionaux.